



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 19 : Le multilinguisme à l'OACI

LA PROMOTION DU MULTILINGUISME À L'OACI

(Note présentée par la Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les langues constituent les moyens de communication et de réflexion les plus importants, et leur diversité reflète la richesse des civilisations et des cultures. Le multilinguisme est une valeur fondamentale des Nations Unies et est la pierre angulaire des principes et stratégies de l'OACI. La résolution 37-25 de l'Assemblée (Politique de l'OACI en matière de services linguistiques) ordonne que les documents produits par l'OACI, en particulier les normes et pratiques recommandées (SARP), soient diffusés dans les six langues de l'Organisation, ce qui aide à la réalisation de l'objectif stratégique lié à l'initiative « Aucun pays laissé de côté », et contribue à une participation efficace aux programmes et activités de l'OACI, ainsi que la mise en œuvre des SARP par les États membres.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) continuer de défendre le multilinguisme en tant que principe fondamental permanent de l'OACI ;
- b) demander au Conseil de veiller constamment à l'amélioration des services linguistiques et à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée ainsi que des décisions et des politiques du Conseil relatives au multilinguisme ;
- c) charger le Secrétaire général de considérer toutes les possibilités d'amélioration de la qualité et de l'efficacité que les grands modèles de langage de l'intelligence artificielle générative pourraient offrir au Secrétariat dans le domaine des services linguistiques, mais aussi sur le plan des réunions et de la rédaction de documents. Entre-temps, l'Assemblée est invitée à demander au Secrétaire général de traiter tous les outils et logiciels d'intelligence artificielle de manière égale et impartiale, en simplifiant les procédures internes afin de faciliter leur utilisation par les traducteurs, les interprètes et les autres membres du personnel ;
- d) charger le Secrétaire général de poursuivre des approches innovantes pour assurer des services de traduction et d'interprétation de haute qualité, y compris le recrutement de professionnels des langues qualifiés ;
- e) charger le Secrétariat d'actualiser et de renforcer le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI en proposant de nouvelles mesures pour le prochain triennat, et d'élaborer un plan progressif ayant pour but de rendre disponibles dans toutes les langues de l'OACI les SARP, les procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et les éléments indicatifs ;

¹ Versions anglaise et chinoise fournies par la Chine.

f) demander au Secrétariat de songer à créer des cours de formation en ligne sur la rédaction de notes de travail, de rapports et de manuels, en tirant parti de l'acquis des programmes de formation existants axés sur l'amélioration des compétences du personnel en matière de rédaction de politiques et de rapports, et de rendre les enregistrements disponibles sur la plateforme ICAO TV et/ou sur la plateforme connexe Harmony Hub de Sliq ou d'autres canaux, afin que tous les États membres puissent y avoir accès et ainsi améliorer la qualité des soumissions et rendre les participations aux réunions de l'OACI plus efficaces ; g) demander à tous les États membres et à l'OACI de ne pas considérer que les services linguistiques sont des « variables ajustables » de moindre priorité, en particulier en période d'austérité financière, mais de les considérer plutôt comme un engagement continu et une contribution en faveur de la sécurité de l'aviation et du développement durable à l'échelle mondiale ; h) prier instamment les États membres de réaffirmer leur soutien au multilinguisme en tant que principe et stratégie fondamentaux de l'OACI, et à collaborer avec l'Organisation pour faire progresser sa mise en œuvre ; i) inviter les États membres qui utilisent au moins une des langues officielles de l'OACI à considérer la possibilité d'adopter des pratiques semblables à celles de l'Administration chinoise de l'aviation civile, selon qu'il convient, et de favoriser une coopération plus étroite avec l'OACI dans le domaine des services linguistiques.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note de travail devraient être entreprises sous réserve des ressources prévues par le budget ordinaire pour 2026-2028 et/ou provenant de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le Plan d'activités 2026-2028 de l'OACI.
<i>Références :</i>	A42-WP/36-EX/19 A41-WP/44-EX/22 Doc 10183, <i>Rapport du Comité exécutif</i> Doc 10184, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 7 octobre 2022)</i> Résolution 78/330 de l'Assemblée générale des Nations Unies <i>Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme</i> Rapport 2020/6 du Corps commun d'inspection

1. INTRODUCTION

1.1 Les langues constituent le moyen de communication le plus important, et leur diversité reflète la richesse des civilisations et des cultures. Au cours des dernières années, les Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions sur le multilinguisme. Dans la dernière en date, à savoir la résolution 78/330, adoptée le 6 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme que le multilinguisme est une valeur fondamentale de l'Organisation, rappelle que « [...] l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont à la fois les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale, de ses commissions et de ses sous-commissions [...] », insiste sur « [...] l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation [des Nations Unies] [...] », et prie en outre « [...] le Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-vingtième session, un rapport complet sur l'application intégrale de ses résolutions relatives au multilinguisme [...] ».

1.2 Il en est de même pour l'OACI, qui considère le multilinguisme comme la pierre angulaire de ses principes et stratégies. Le Secrétariat de l'OACI fournit des services linguistiques et produit des documents et des publications pour le compte de l'Assemblée, du Conseil, des organes délibérants et d'autres groupes. Le multilinguisme permet aux États membres de faire part de leurs meilleures pratiques et de leurs expériences, garantit que leurs préoccupations sont pleinement prises en compte au moment d'élaborer les règles, normes et procédures de l'OACI, contribue à faire en sorte que les États membres aient une compréhension uniforme des règles, normes et procédures et que la mise en œuvre de ces instruments par les États membres soit cohérente.

2. ANALYSE

2.1 Les services linguistiques sont essentiels à la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des objectifs stratégiques, des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) de l'OACI. Dans sa résolution A37-25, l'Assemblée considère que les services linguistiques sont une composante indispensable de tous les programmes de l'OACI, et souligne la nécessité d'avoir comme objectif permanent le maintien de la parité et de la qualité des services dans toutes les langues de travail. La résolution charge le Conseil de continuer à suivre la question des services linguistiques dans le cadre de son mandat d'examen. Il ne fait aucun doute que le contrôle continu des services linguistiques, ainsi que la mise en œuvre des diverses résolutions de l'Assemblée et des différentes politiques du Conseil relatives au multilinguisme, jouent un rôle crucial dans le maintien du multilinguisme en tant que principe et stratégie fondamentaux de l'OACI.

2.2 Pour élaborer le budget de l'OACI pour le triennat 2026-2028, le Conseil et les États membres ont adopté une approche de « croissance nominale nulle ». Compte tenu des ressources financières limitées, l'OACI continue de s'efforcer d'en « faire plus avec moins ». Dans ce contexte, les services linguistiques, souvent perçus comme des variables de moindre priorité, risquent d'être la cible de compressions budgétaires, sans ajustement de la charge de travail. Toutefois, les États membres ne devraient pas considérer que les coûts associés aux services linguistiques sont réductibles. Ils devraient plutôt voir le multilinguisme et les services linguistiques comme un engagement continu en faveur de la sécurité de l'aviation et du développement durable à l'échelle mondiale.

2.3 En 2024, l'OACI a mis en place le système de gestion des services linguistiques (LSMS). Les outils des services linguistiques de l'Organisation des Nations Unies tels que gDoc 2.0, eLUNa, eAPG et UNTERM, ainsi que les outils de traduction tels que Microsoft Translator et DeepL, ont été mis à la disposition des traducteurs, des interprètes et du personnel des services linguistiques, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des services linguistiques.

2.4 Ces dernières années ont été marquées par des avancées rapides dans le domaine de l'intelligence artificielle générative, qui s'est imposée comme un outil de transformation dans tous les secteurs d'activité. Le concept voulant que les technologies d'IA soient conjuguées à l'aviation civile montre que le secteur est ouvert à ces outils. Cependant, leur utilisation à l'OACI reste difficile en raison de procédures internes bureaucratiques qui freinent leur capacité à stimuler la productivité des professionnels des langues et des autres membres du personnel. Il est donc nécessaire de revoir les paramètres de cybersécurité et autres paramètres réglementaires, afin d'assouplir les restrictions imposées sur l'IA pour le traitement d'informations non confidentielles, non sensibles ou accessibles au public. La simplification des processus internes permettrait notamment au personnel des services linguistiques d'exploiter plus efficacement les outils généraux d'IA, ce qui accroîtrait l'efficacité opérationnelle.

2.5 Alors que l'Assemblée de l'OACI, à sa 41^e session, a appelé à la mise en œuvre intégrale de la stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI, elle a aussi préconisé l'élaboration d'un plan d'action correspondant. En 2023, l'OACI a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie, qui définit les objectifs, les actions, les échéances et les calendriers des états des lieux et de la collecte des retours d'information. Si certaines initiatives ont déjà été menées à bien et que d'autres devraient être achevées en 2025, plusieurs sont toujours en cours. Bien qu'il ait été conçu en tenant compte des contraintes existantes concernant les ressources, le plan d'action devrait être actualisé de manière continue pour le triennat 2026-2028, en mettant l'accent sur les mesures réalisables. De plus, l'OACI devrait peu à peu mettre à disposition les versions multilingues des SARP, des PANS et des éléments indicatifs, ce qui améliorera l'accessibilité et la conformité à l'échelle mondiale. Il serait bien à cet égard d'avoir un plan afin que les États puissent savoir à quel moment ils deviendront disponibles.

2.6 En 2023, l'OACI a lancé un programme de formation visant à renforcer les compétences du personnel en matière de rédaction de politiques et de rapports, et, par ailleurs, a simplifié le processus de publication, a amélioré la qualité des documents et a réduit le temps qu'il faut pour les produire. Cette initiative renforce non seulement les principes du multilinguisme, mais aussi l'efficacité sur le plan rédactionnel et les normes de production. Cette formation profite également aux États membres parce qu'elle leur donne les outils pour prendre part de manière plus substantielle aux activités de l'OACI, notamment en ce qui concerne la rédaction de notes de travail et d'information, et la participation aux délibérations, et aide à ce que les résultats des réunions soient de haute qualité. Par conséquent, le Secrétariat devrait envisager de poursuivre ses efforts en proposant des cours ou des ateliers en ligne sur la rédaction de documents, de rapports et de manuels, ainsi que du matériel de formation en libre accès sur des plateformes comme ICAO TV ou autres. De telles mesures permettraient aux représentants d'États d'acquérir les compétences nécessaires pour participer plus efficacement aux activités de l'OACI, faire part des meilleures pratiques et contribuer davantage aux travaux de l'OACI.

2.7 La stratégie de promotion du multilinguisme englobe non seulement les services linguistiques et de communication, mais aussi les aspects juridiques (par exemple, les versions chinoise et arabe de la Convention de Chicago n'ont pas encore été ratifiées par un nombre suffisant d'États), la navigation aérienne, le transport aérien et la sécurité de l'aviation. Par conséquent, les États membres et l'OACI doivent renforcer la sensibilisation au multilinguisme et promouvoir les notions et la culture qui y sont associées, en l'intégrant en tant qu'élément essentiel des activités régulières et des programmes des travaux de l'Organisation.

2.8 Le Centre de coopération et de services internationaux de l'Administration chinoise de l'aviation civile est un organisme de soutien à la coopération internationale spécialisé dans la prestation de services d'interprétation et de traduction pour le secteur de l'aviation. Le Centre collabore avec l'OACI depuis 1997 dans le domaine des services de traduction, l'excellence de ses traductions étant reconnue par l'Organisation. Les États dont la langue maternelle des citoyens est une des langues officielles de l'OACI

sont encouragés à prendre note de l’approche de l’Administration chinoise de l’aviation civile et, selon qu’il convient, à envisager d’établir des partenariats similaires avec l’OACI en matière de services linguistiques.

3. **CONCLUSION**

3.1 Le multilinguisme, principe et stratégie fondamentaux de l’OACI, est une composante indispensable de tous les programmes de l’Organisation. Il joue un rôle essentiel en assurant une mise en œuvre cohérente et efficace des SARP et des PANS à l’échelle mondiale. En outre, le multilinguisme renforce considérablement la capacité de l’OACI à servir les États membres et à promouvoir la sécurité et le développement de l’aviation. Il s’agit d’un outil indispensable pour atteindre les objectifs stratégiques de l’Organisation, en particulier celui lié à l’initiative « Aucun pays laissé de côté ».

— FIN —